



Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

PLUi approuvé

Mardi 4 février, **le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Est Ensemble a été adopté** par le conseil de territoire. C'est le premier PLUi adopté dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Est Ensemble remplace les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 9 communes membres. Le PLUi devient donc, pour l'ensemble des villes du territoire, **le document opposable pour toute démarche de demande d'autorisation du droit du sol.**

Le PLUi est un document d'urbanisme qui fixe des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et définit des règles de constructions (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, transition énergétique etc.) pour les 15 prochaines années.

Ci-contre vous pouvez télécharger le règlement approuvé ainsi que le plan de zonage pour la ville de Bobigny

L'ensemble des documents qui constituent le PLUi est accessible sur le site d'Est-Ensemble en cliquant sur le lien ci-dessous ou en téléchargement direct [ici](#) ↗

[Accéder aux différents documents du PLUi](#) ↗

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire pour les quinze prochaines années.

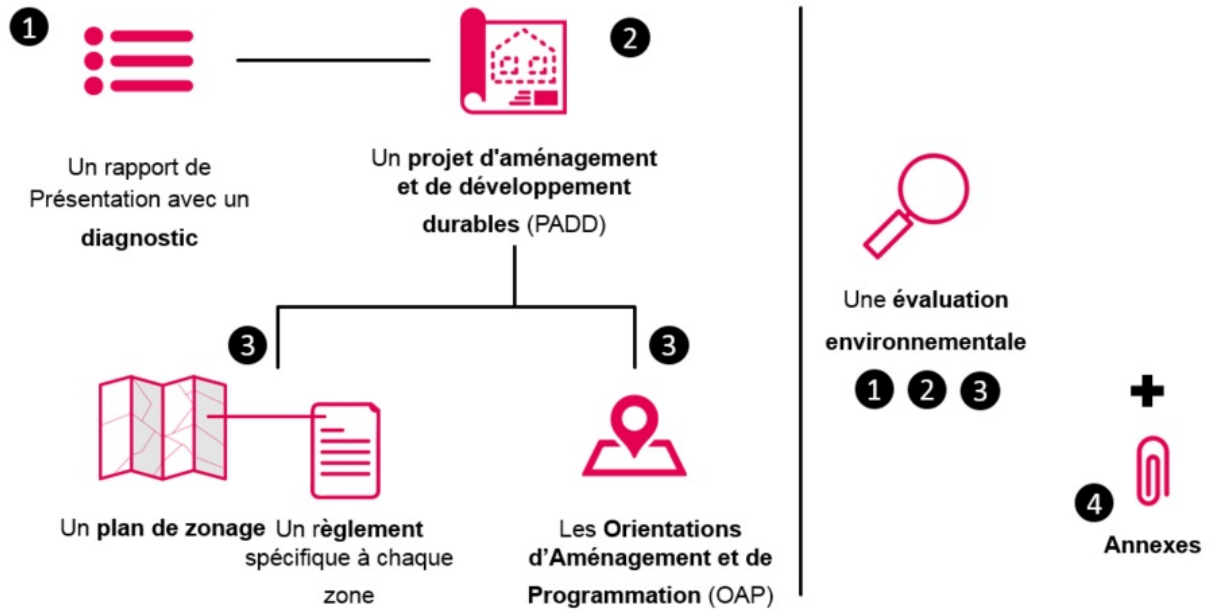
Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et de définir des règles de constructions (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, transition énergétique etc.).

Ce document d'urbanisme aura pour vocation de construire un territoire cohérent et attractif qui tienne compte des spécificités de chaque commune.

Quels sont les documents qui composent un PLUi ?



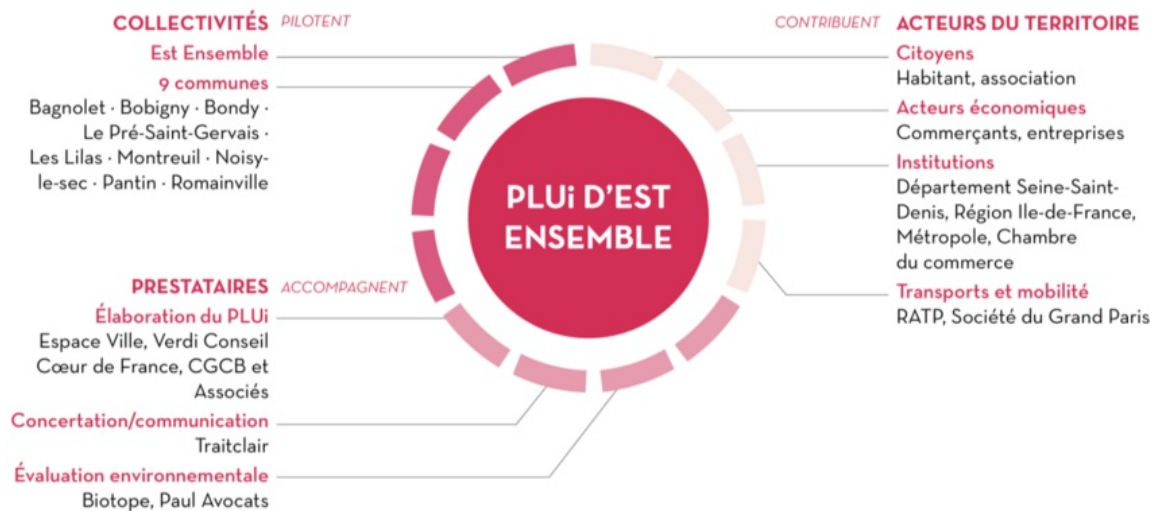
QUELS SONT LES DOCUMENTS QUI COMPOSENT UN PLUi ?



Documents qui composent le p-l-u-i

Qui élabore le PLUI d'est ensemble ?

QUI ELABORE LE PLUI D'EST ENSEMBLE ?



Qui élabore le P-l-u-i

Sur quels sujets agit le PLUI ?



Equipements publics

La définition d'emplacements pour une école, une salle de sport ou prévoir un centre médical...



Espaces verts, espaces publics

La création ou la préservation d'un parc, la mise en place d'un minimum de surface d'espace vert sur une opération immobilière...



Habitat

La constructibilité des terrains, le type de logements...



Commerces et activités économiques

La définition d'activités économiques sur une zone ou d'un rez-de-chaussée de logements...



Déplacements, transports

La création de pistes cyclables, l'aménagement autour d'une nouvelle station de transport...

Les ambitions d'est ensemble ?



Révéler les **richesses** d'Est Ensemble



Respecter les **identités** des villes et des quartiers



Construire une **ville multifonctionnelle** entre habitat et activités pour assurer l'animation de la ville, l'accès aux emplois et aux services des habitants



Lutter contre les **fractures urbaines** (physiques, sociales et économiques).



Développer un **urbanisme vecteur de transition écologique** et favorable à la santé



Aménager autrement



Participer au **développement métropolitain**

les ambitions d'est ensemble



31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

01 41 60 93 93